Version 2 - décembre 2024

Charte Éthique et Lutte Contre la Corruption

1. Engagements d'Alias NT

Alias-NT s'engage à mener ses activités avec intégrité, transparence et responsabilité. Nous appliquons des principes éthiques stricts pour garantir une relation de confiance avec nos clients, partenaires et collaborateurs.

2. Respect des lois et réglementations

Nous nous conformons aux lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre la corruption et la fraude, notamment la loi Sapin II (France), le FCPA (Etats-Unis) et le UK Bribery Act (Royaume-Uni).

3. Lutte contre la corruption et les pratiques anticoncurrentielles

- **Interdiction de la corruption active et passive** : Aucun collaborateur ne doit offrir, promettre, donner ou recevoir un avantage indu (cadeaux, voyages, faveurs) en échange d'un traitement préférentiel.
- **Cadeaux et invitations** : Tout avantage offert ou reçu doit être modéré, transparent et justifié par un usage professionnel légitime.
- **Conflits d'intérêts** : Les collaborateurs doivent signaler toute situation pouvant compromettre leur impartialité.
- **Respect des règles de concurrence** : Nous nous engageons à ne pas adopter de pratiques anticoncurrentielles (ententes, abus de position dominante).

4. Protection des données et confidentialité

Nous garantissons la confidentialité des informations de nos clients et partenaires en respectant les normes en vigueur (RGPD, ISO 27001). Toute divulgation non autorisée est strictement interdite.

5. Relations avec les tiers (clients, fournisseurs, partenaires)

- **Sélection transparente des fournisseurs et partenaires** : Nos choix sont basés sur des critères objectifs de qualité, fiabilité et conformité éthique.
- **Devoir de vigilance** : Nous nous assurons que nos partenaires respectent également des pratiques éthiques et anticorruption.

6. Prévention du blanchiment d’argent et du financement illicite

Nous nous engageons à ne pas participer, directement ou indirectement, à des opérations pouvant favoriser le blanchiment d’argent ou le financement d’activités illégales.

7. Sensibilisation et formation

Nous formons régulièrement nos collaborateurs aux bonnes pratiques éthiques et aux risques liés à la corruption.

8. Mécanisme d’alerte et sanctions

- **Canal de signalement** : Tout collaborateur ou partenaire peut signaler anonymement une violation de cette charte via un dispositif d’alerte interne.
- **Sanctions** : Toute infraction aux règles éthiques peut entraîner des sanctions disciplinaires, voire des poursuites judiciaires.

9. Engagement de chaque collaborateur

Chaque employé s’engage à respecter cette charte et à adopter un comportement exemplaire dans l’exercice de ses fonctions.